

Dossier de presse

FEUX DE FORÊT ET D'ESPACES NATURELS

Édition 2021



Édito



Jacques BILLANT

Préfet de
La Réunion

Chaque année, comme de nombreux territoires en France, La Réunion est touchée par des feux de forêts et d'espaces naturels. La saison à risque s'étend de septembre à fin décembre sur notre territoire, comme est venu tristement nous le rappeler l'incendie du Maïdo en 2020.

L'Etat, avec ses partenaires que sont le Services départemental d'incendie et de secours, Météo France, l'Office national des forêts, les forces de l'ordre et le Parc national de La Réunion assure la protection des populations, des habitats et de l'environnement en déployant chaque année une stratégie de lutte contre les feux de forêts qui s'articule autour de trois axes complémentaires :

- la prévention auprès de la population en rappelant les bons réflexes, les conduites à tenir face au risque incendie et la réglementation en vigueur ;
- l'anticipation en lien avec les collectivités, pour engager un dispositif de surveillance ;
- la mobilisation d'importants moyens terrestres et aériens pour limiter la propagation du feu, avec notamment la mise à disposition d'un avion bombardier d'eau de type DASH par la sécurité civile chaque année, permettant ainsi une action réactive rapide qui a fait ses preuves lors des incendies passés.

Je souhaite rendre hommage à toutes les femmes et à tous les hommes engagés, parfois au péril de leur vie, pour lutter contre chaque départ de feu.

Je veux aussi rappeler que 90% des départs d'incendie ont une origine humaine, intentionnelle ou non. J'appelle donc chacun à être particulièrement vigilant en cette période à risque. Nous sommes prêts. Prêts à combattre les feux, mais aussi en lien avec l'autorité judiciaire à poursuivre tous ceux qui mettront en danger des vies et le patrimoine naturel de notre territoire en déclenchant des incendies.

Bilan des feux de forêt à La Réunion en 2020

La Réunion constitue un réservoir naturel de biodiversité exceptionnel, avec plus de 105 000 ha classés au sein du Parc National (soit 42% de la superficie de l'île) et 237 espèces végétales endémiques. Les « Pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion », correspondant au cœur du Parc National, sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco depuis le 1er août 2010.

Plus de 30 000 ha sont classés en différentes réserves :

- La réserve nationale de l'étang de Saint-Paul et Réserve nationale marine ;
- La réserve biologique ;
- Les zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type 1 et 2.

La préservation de cette richesse naturelle et des écosystèmes végétaux et animaux est un enjeu pour l'attractivité du territoire. La prévention est la première des actions pour la conservation des espaces naturels.



Bilan de la saison 2020

Déclenché le 6 novembre 2020 vers 19h, l'incendie du Maïdo a demandé la mobilisation rapide des sapeurs-pompiers du SDIS, de la gendarmerie, de l'Office National des Forêts, du Parc National de la Réunion, de la mairie de Saint-Paul et des services de l'État.

Avec un vent d'Est soutenu, établi à 50km/h, l'évolution de la situation sur le secteur était défavorable et ce, malgré la mobilisation de moyens terrestres conséquents, de 5 hélicoptères bombardier d'eau et du DASH sécurité civile.

Jacques Billant, préfet de la Réunion a donc décidé de mobiliser des moyens complémentaires dans la lutte contre cet incendie. **80 personnels** ont ainsi été engagés en renfort depuis la métropole.

Ce détachement était composé de 40 sapeurs-sauveteurs et de 40 sapeurs-pompiers spécialisés dans le brûlage dirigé et les commandos feux de forêt.

L'engagement massif des différents acteurs a permis de maîtriser l'incendie le 19 novembre 2020.

Au total, l'incendie du Maïdo a détruit 180ha de forêt.

Le massif des Hauts sous le Vent, dont les formations végétales sont très majoritairement composées de tamarinaies et de formations de landes, est exposé à des contraintes climatologiques provoquant un déficit hydrique. Il a connu des sinistres très importants en 2020, comme les années précédentes.

Plus de 70% de la surface totale du massif a été parcourue par au moins un incendie au cours des 50 dernières années.

Les conditions météorologiques (sécheresses, température et vent) ont une forte influence sur la sensibilité de la végétation au feu et sur la propagation une fois le feu déclenché.

En 2020, La Réunion a fait face à la 2^{ème} saison la plus sèche depuis 49 ans avec un déficit des réserves en eau près de 65%. Le territoire a été particulièrement touché par les feux de forêts, de broussailles et de canne qui ont au total environ 600 ha ont été parcourus par un incendie en 2020, nécessitant plus de 850 interventions.

INTERVENTIONS DASH 2020

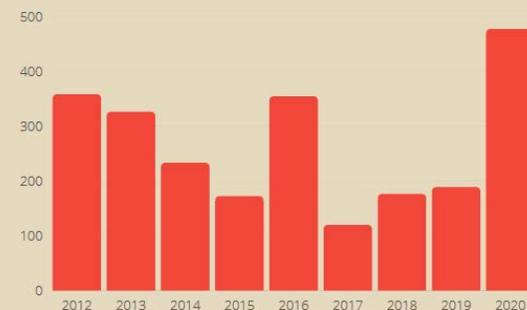


78 heures de vol
73 largages en eau
30 largages en retardant



21 interventions

SURFACES BRULEES A LA REUNION SUR 10 ANS (EN HA)



La saison « Feu de forêts » 2020 a été marquée par le **déploiement de renforts nationaux dans la lutte contre l'incendie du Maïdo.**

Au total, 80 sapeurs ont été engagés avec un détachement de 40 personnes des Formations militaires de la Sécurité civile (ForMiSC) de 40 sapeurs sauveteurs est venu renforcer les 130 sapeurs-pompiers mobilisés dans la lutte contre cet incendie.

Cette mission de renfort est **restée 15 jours** sur le territoire, apportant son concours à une maîtrise rapide de l'incendie.

Sébastien Lecornu, Ministre des Outre-mer a assisté aux opérations de lutte contre l'incendie.



Feux de forêts : les gestes de prévention

90 % des départs de feux sont d'origine anthropique.

L'activité humaine est la principale cause de déclenchement d'incendies, que ce soit du fait d'une activité économique (chantiers de BTP, activités agricoles, dilatation des câbles électriques...) ou bien d'une activité du quotidien (mégots de cigarettes, barbecues ou feux de camps, incendie de véhicules ou de poubelle...).

1 feu sur 2 d'origine anthropique est dû à des imprudences ou des comportements dangereux (feux de bivouacs, pique-niques, travaux qui génèrent des étincelles, mégot de cigarette jeté en pleine nature).

La prévention du risque incendie passe avant tout par des comportements responsables des usagers des milieux naturels.

Bien que des acteurs locaux, très impliqués, mènent des actions de prévention récurrentes toute l'année, certains conseils et bons comportements méritent encore d'être diffusés et rappelés.

C'est pourquoi le ministère de la Transition écologique et solidaire, en lien avec le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, relance une campagne nationale de sensibilisation et de prévention du risque incendie.

Le but est de diffuser les conseils à suivre face au risque de feux de forêt, tant pour veiller à ne pas être la cause d'un départ de feu que pour s'en protéger.



Pour ancrer les bons réflexes, les messages de prudence et de prévention doivent être répétés dans le temps afin que le plus grand nombre s'approprie les comportements permettant de sauver des vies.

Pour la 4^{ème} année consécutive, le ministère de la transition écologique et solidaire, en lien avec le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, se mobilise pour prévenir et anticiper le départ des feux de forêt.

Il s'agit d'acculturer les populations aux risques, de prévenir et d'inculquer les bons gestes par rapport à ces phénomènes qui s'amplifient avec les changements climatiques.



Feux de forêts : les prévenir et s'en protéger

Aux abords des forêts : n'allumez ni feu, ni barbecue en dehors des places à feu ;

Ne jetez jamais vos mégots en forêt ou par la fenêtre de votre voiture ;

Ne réalisez pas de travaux avec des matériels susceptibles de déclencher un feu (disqueuse, soudure...) les jours de fort risque d'incendie (vent, température élevée et sécheresse) ;

Ne stockez pas vos combustibles (bois, fuel, réserve de gaz) contre votre maison ;

Si vous êtes témoin d'un début d'incendie, prévenez le 18, le 112 ou le 114 (appel d'urgence pour sourds et malentendants) et essayez de localiser le feu avec précision ;

Confiner-vous, ne fuyez pas, votre habitation est le meilleur abri.

La stratégie réunionnaise de lutte contre les feux de forêts

Le dispositif de lutte contre les feux de forêt et d'espaces naturels à La Réunion repose sur une anticipation forte pour détecter rapidement les départs de feu et engager les moyens adaptés.

Une prévention accrue

La stratégie nationale mise en place par l'État impose des travaux de prévention.

Le plan départemental de protection de la forêt contre l'incendie (PDPFCI) définit les grandes orientations en matière de prévention et de lutte contre les incendies, les actions à mener et les objectifs à atteindre en prenant en compte les feux et les aménagements ainsi que leur planification. Sa déclinaison opérationnelle apparaît dans les plans de massifs (Le Volcan, Hauts de l'Ouest, Les Hauts de Saint Denis, La Montagne, Roche Écrite, Volcan, Étang Salé, La Grande Chaloupe, Mafate, Cilaos) qui décrivent les aménagements à réaliser et leur planification.

Les travaux réalisés au titre de la DFCI visent à éviter la propagation des feux sur les espaces forestiers et à faciliter l'intervention des services de secours. Il s'agit essentiellement de travaux forestiers (débroussaillage et coupures de combustibles en bordure des pistes et à l'interface des habitations et de la forêt), d'accès (pistes dédiées DFCI) et d'aménagements de points d'eau (citernes et retenue collinaires).



Le plan ORSEC « Feux de forêt et d'espaces naturels » tient compte des nouvelles conditions opérationnelles (ajout, disparition de matériels ou modification des procédures) et conforte les dispositifs éprouvés avec succès. À chaque fin de saison, un retour d'expérience est conduit par la préfecture afin de déterminer les axes de progrès et les intégrer dans le dispositif de l'année suivante.

La stratégie de lutte contre les incendies repose aussi sur le principe de surveillance et de mise en alerte des forces opérationnelles. Cette surveillance de chaque instant s'appuie donc sur la collaboration étroite multi-services de :

- Etat-major de zone et de protection civile de l'océan Indien (EMZPCOI)
- Météo France
- Service départemental d'incendie et de secours 974 (SDIS)
- Mission d'appui de la sécurité civile (MASC)
- L'office national des forêts (ONF)
- Le Parc national de la Réunion (PNR)
- Gendarmerie et Police Nationale
- Forces armées de la zone Sud Océan indien (FAZSOI).



Une attaque précoce des feux

L'attaque rapide des feux naissants constitue un pilier de la stratégie de gestion des feux de forêts. Pour être traité efficacement dans les secteurs où le risque incendie est élevé, un feu doit avoir parcouru moins de 1 hectare lorsque les premiers intervenants commencent à le combattre.

En période de risque élevé, ce principe doit permettre d'attaquer tout feu dans les 10 minutes suivant sa détection. L'intervention repose alors sur la mobilisation des moyens de lutte :

- sapeurs-pompiers SDIS ;
- Guet Aérien Armé opéré par les avions de la Sécurité civile (GAAr) ;
- mission d'appui à la sécurité civile (Masc).

Les moyens aériens jouent un rôle prépondérant dans la stratégie d'attaque des feux naissants : ils peuvent rapidement être les premiers sur les lieux d'un incendie, grâce au dispositif unique de surveillance : le guet aérien armé. Il appartient alors aux moyens terrestres d'exploiter leurs largages et d'achever l'extinction

Dans les autres cas, les moyens aériens appuient l'action des équipes au sol. Sans leur concours, l'objectif d'intervenir en période de risques sur les départs de feu avec un délai inférieur à 10 minutes ne pourrait pas être atteint dans les secteurs difficiles d'accès tels que les cirques et en particulier à Mafate.



Le dispositif mis en œuvre permet de traiter un feu dans les **10 minutes** suivant sa détection

L'extranet Feux de Forêt : l'outil en ligne de Météo- France pour suivre l'impact des conditions météorologiques

L'assistance feux de végétation s'appuiera cette année sur un nouveau site "extranet" développé par Météo-France.

Cet outil, donne accès de façon conviviale et fluide à l'ensemble des informations météorologiques ayant un impact sur le risque de feu. On y trouve les cartes des indices météorologiques de feu de la veille, du jour et du lendemain, par zone ou spatialisés à maille fine sur La Réunion, mais également les cumuls de pluie observés sur les 24, 48, 72 dernières heures (données issues des pluviomètres et de la lame d'eau Antilope intégrant les données radar), le suivi en temps réel des précipitations, les prévisions d'humidité et de vent sur 36h d'échéance, les bulletins quotidiens de la campagne et les bulletins Stress Hydrique fournis par l'ONF.

Enfin, on accède à travers cet outil à la carte DE risque élaborée chaque jour en coordination et analyse avec les partenaires (SDIS974, ONF, Parc, EMZ, Gendarmerie et police)

Une évaluation précise du risque en lien avec Météo-France

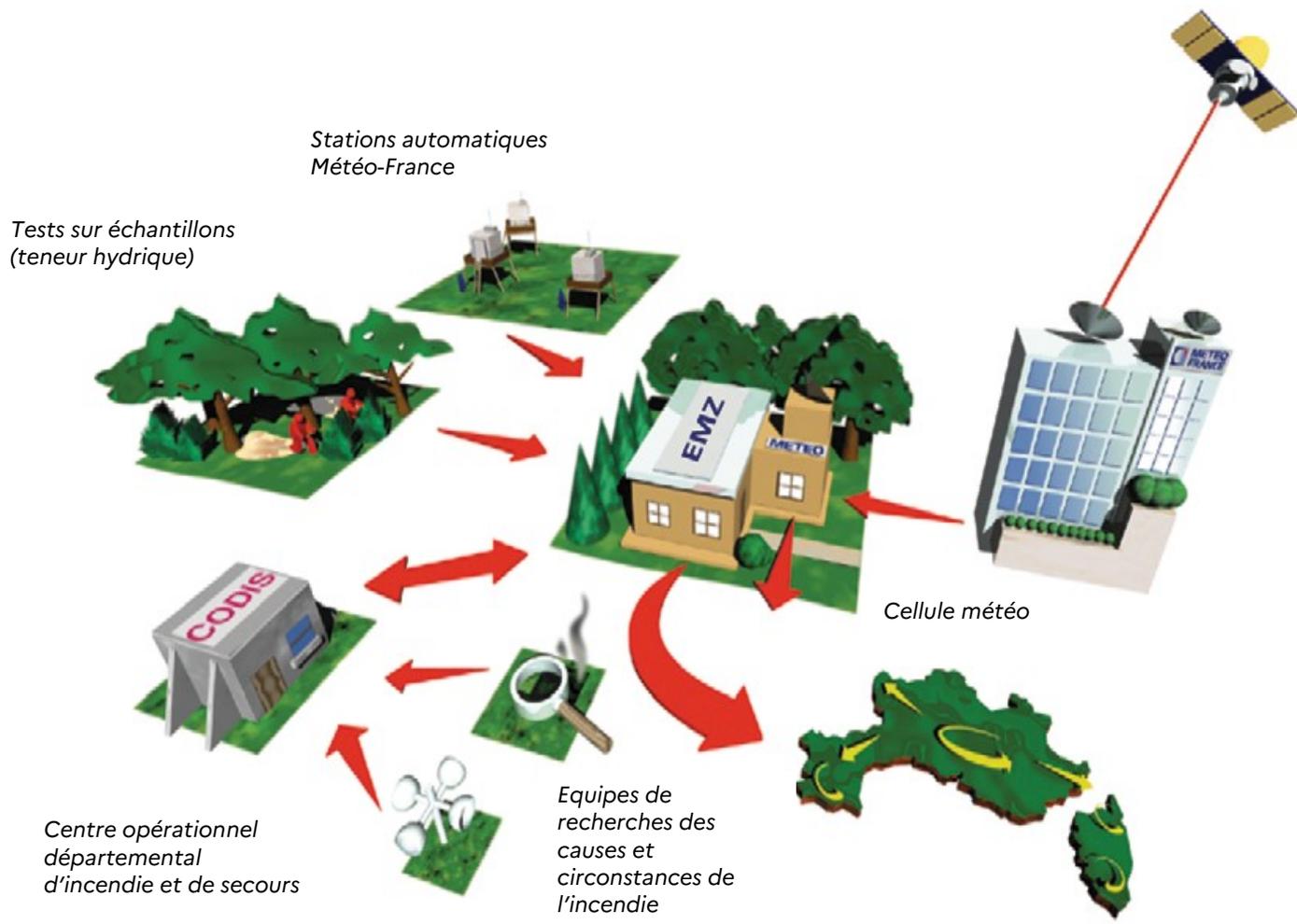
Grâce à une collaboration soutenue avec Météo-France, l'Office national des forêts (ONF) et le SDIS, le centre opérationnel en préfecture dispose quotidiennement d'éléments d'évaluation du risque d'incendie de forêts. La coopération entre ces services permet de perfectionner les analyses conduites et d'affiner l'appréciation du danger.

Les conditions météorologiques (vent, chaleur, hygrométrie, sécheresse de la végétation) ont une grande influence sur le développement et la propagation des incendies de forêt. Le changement climatique, avec des hivers globalement plus chauds et plus secs, s'accompagne également d'une augmentation du danger météorologique de feux de forêts.

Météo-France, au titre de ses attributions en matière de sécurité des personnes et des biens et de services climatiques, fournit une évaluation des dangers météorologiques d'incendie, sous forme de cartes d'«Indices Feux Météo » (IFM) qui servent à réaliser la carte des niveaux de risque sur les 26 zones climatiques, dont 18 sont à enjeu feux d'espaces naturels.

L'IFM est calculé à partir des données de pluies, température, vent et humidité.

- Au cours de la pré-campagne feux de forêts (du 1er août au 14 septembre), un bulletin de prévisions météorologiques à échéance de trois jours est transmis quotidiennement aux partenaires.
- Au cours de la campagne feux de forêts (du 15 septembre au 15 décembre), un bulletin de prévisions météorologiques est produit chaque jour, un briefing quotidien est réalisé avec la Préfecture et le SDIS pour déterminer la carte de risque feux de forêts pour le lendemain.



Les spécificités de l'assistance météorologique de Météo-France repose sur:

- une assistance « sur mesure » où le réseau est essentiel, où l'expertise humaine est primordiale, où plusieurs services de Météo-France sont mis à contribution (Informatique, Etudes et Climatologie, Observation, Prévisions, Production) ;
- une connaissance des partenaires par le biais de réunions et de formations ;
- une communication des informations via des briefings, d'un extranet.

Par ailleurs, l'expertise humaine du prévisionniste joue un rôle essentiel.

En effet, le prévisionniste connaît et utilise les points forts et faibles des modèles de prévision numérique du temps, les seuils critiques des zones. Ceci est possible par le retour direct quotidien par les briefings, l'étude météorologique des grands feux de forêts.

En complément de cette surveillance journalière des risques, l'Office National des Forêts (ONF) en lien avec la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) et le Parc National assure chaque semaine le suivi de la végétation pour évaluer la teneur en eau. Ce stress hydrique mesuré dans les végétaux permet d'affiner le risque feux d'espaces naturels dans chaque secteur de l'île.

Les acteurs de la lutte contre les feux de forêts

Le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

Les missions du SDIS répondent à trois grands volets de la stratégie de lutte contre les feux de forêts et les espaces naturels :

- L'évaluation journalière des risques en collaboration avec Météo France et l'EMZPCOI, la coordination du dispositif inter-services et l'adaptation en conséquence de la réponse opérationnelle
- La prévention par la mise en place d'un dispositif préventif sur le terrain
- L'engagement des moyens terrestres et aériens

Des réunions inter-services sont organisées de manière hebdomadaire afin de permettre les échanges d'informations entre les différents acteurs et d'adopter les moyens opérationnels les plus efficaces.

L'Etat-major de zone et de protection civile de l'océan Indien (EMZPCOI)

En cas de feux majeurs, la coordination opérationnelle est assurée par l'état-major de zone et de protection civile de l'océan Indien (EMZPCOI), renforcé par une mission d'appui de la Sécurité Civile (MASC) composée de 2 militaires des Formations Militaires de la Sécurité Civile (FORMISC), spécialistes de la lutte contre les feux de forêt. En cas de feux majeurs, l'EMZPCOI analyse et recense les besoins en moyens nationaux et réalise une demande d'appui.



L'office national des forêts (ONF)

Les équipes de l'ONF exercent une surveillance quotidienne dans le cadre leurs activités. Ces patrouilles assurent une mission qui va de la sensibilisation et à l'information du public, à la détection d'incendie, au guidage des secours jusqu' à l'intervention sur le terrain grâce à des équipements adaptés tels que des véhicules porteurs d'eau (400L par CCFL) activés les week-ends de la saison de feux en fonction des niveaux de risques par secteur.

Leur zone d'intervention se situe sur les massifs du Volcan, des Hauts sous le vent, des Hauts de St Denis et de la Grande Chaloupe ainsi qu'à l'Etang Salé.

La Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la forêt (DAAF)

Elle est pour le compte du Préfet, garante de la mise en œuvre du plan départemental de protection des forêts contre l'incendie (PDPFCI) 2017-2027 et s'assure ainsi de la réalisation des différentes actions du plan.

Elle assume également l'animation du comité biodiversité feux de forêt (CBFF), instance permettant la co-construction des plans de massifs. En qualité de financeur, la DAAF suit la programmation pour le compte du ministère de l'agriculture et de l'alimentation des crédits de la mission d'intérêt général (MIG) DFCI.

225 000€/an permettent de financer les actions de l'ONF (réalisation des plans de massifs, saisie BDIFF, participation cellule RCCI, appui au brûlage dirigé, évaluation du risque feu, organisation de la saison). Au côté de l'Europe et du département, le ministère en charge de l'agriculture contribue également à financer les investissements DFCI (piste DFCI, citerne, retenue collinaire et coupure de combustible) pour 65 000 euros/an (montant total des investissements/an 900 000€).





Le Parc national de La Réunion

Chaque année, 12 éco-gardes en missions de service civique rejoignent les équipes de l'établissement public.

Cette année, 3 jeunes femmes et 9 jeunes hommes assurent des missions de surveillance, d'alerte, de dissuasion, d'information et de sensibilisation, dans le milieu naturel. Ils interviennent quotidiennement, principalement en cœur de parc sur des zones où le niveau de risque journalier est qualifié de « sévère » et « très sévère ».

La gendarmerie et la police nationale

En cas de niveau de risque « très sévère » ou « exceptionnel », la police et la gendarmerie mobilisent des équipes pour surveiller les secteurs à risque, faire respecter les interdictions d'accès et identifier les éventuels incendiaires.

Les Forces Armées de la Zone Sud Océan Indien (FAZSOI)

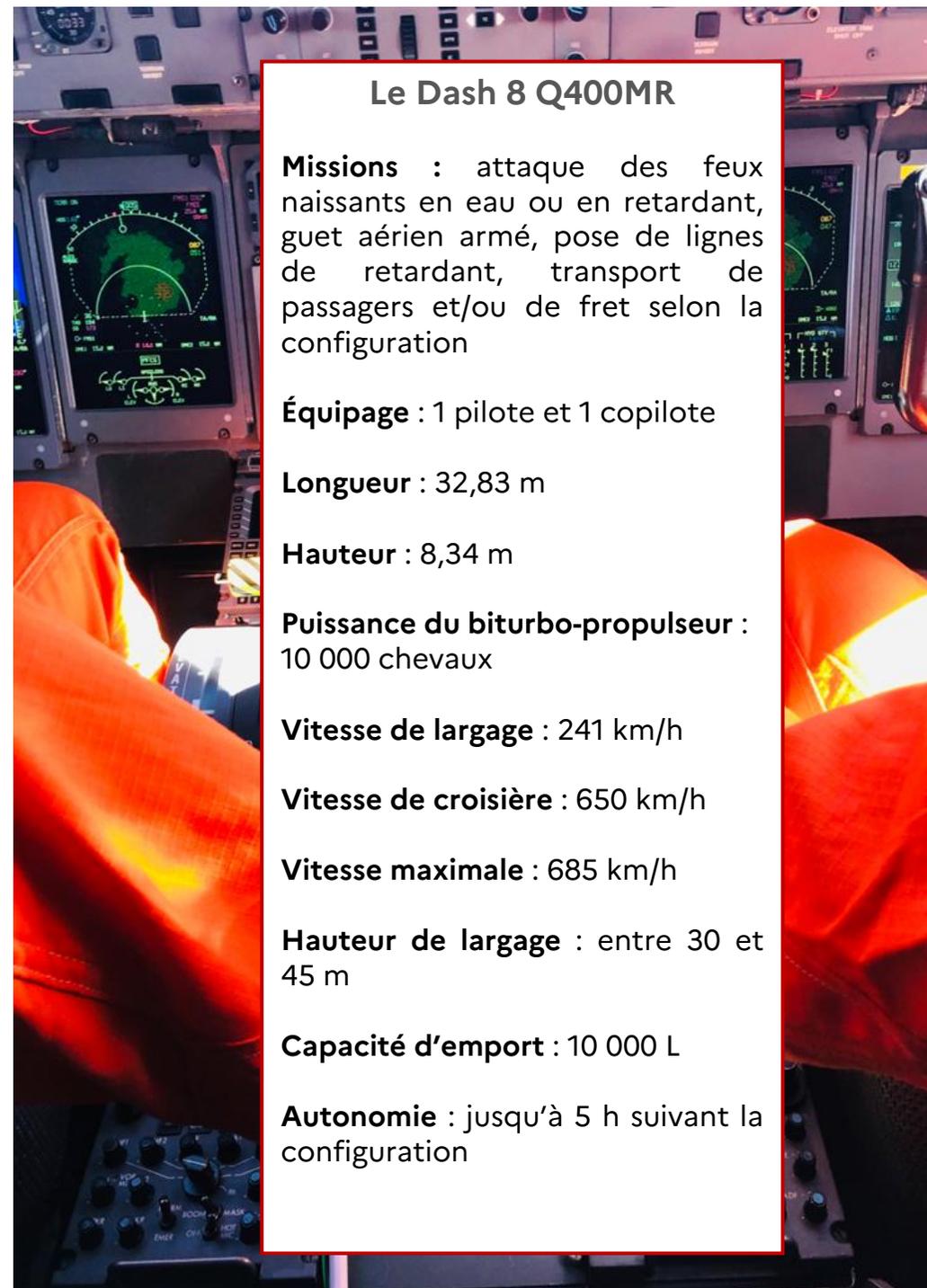
En cas de niveau de risque « exceptionnel », les FAZSOI peuvent participer au dispositif de surveillance, de dissuasion et d'alerte en mobilisant des patrouilles mobiles.

Les moyens engagés à La Réunion

L'analyse et l'estimation du risque permettent de définir un dispositif prévento-curatif reposant pour l'essentiel sur le déploiement de moyens humains et de matériels départementaux ou nationaux :

- Le détachement d'Intervention Préventif (DIP). Chaque jour ces groupes constitués de camions citernes « feux de forêts » (CCF) sont répartis sur les massifs et la couronne littorale ;
- Les groupes d'intervention spécifiques tels que le détachement d'intervention hélicoporté, l'équipe « pélicandrome », l'équipe drone ;
- Les moyens aériens : hélicoptères Bombardier d'Eau (HBE) de sociétés privées, l'avion Horus de surveillance et hélicoptère de gendarmerie (SAG), l'hélicoptère de gendarmerie et l'avion bombardier d'eau DASH Q400-M4 des moyens nationaux de la DGSCGC ;
- Les moyens forestiers de l'ONF, du Parc national et du conseil départemental.

Un dossier a été constitué pour permettre à l'aéroport de Pierrefonds d'accueillir le Dash 8 dans les meilleures conditions possibles (extension de parking, pérennisation des installations liées à l'avitaillement) et sur une durée plus longue.



Le Dash 8 Q400MR

Missions : attaque des feux naissants en eau ou en retardant, guet aérien armé, pose de lignes de retardant, transport de passagers et/ou de fret selon la configuration

Équipage : 1 pilote et 1 copilote

Longueur : 32,83 m

Hauteur : 8,34 m

Puissance du biturbo-propulseur : 10 000 chevaux

Vitesse de largage : 241 km/h

Vitesse de croisière : 650 km/h

Vitesse maximale : 685 km/h

Hauteur de largage : entre 30 et 45 m

Capacité d'emport : 10 000 L

Autonomie : jusqu'à 5 h suivant la configuration

Le détachement d'Intervention Hélicoptéré (DIH)

La présence dans le département de la Réunion de reliefs escarpés a nécessité la création d'un détachement spécialisé dont l'objectif principal est l'intervention sur des foyers d'incendie en site inaccessible aux engins de lutte. De même le développement de cette activité FDF a été accéléré suite aux récents feux de forêts de Maïdo en 2010. Les feux de Maïdo (2010-780 ha, 2011-2700 ha, 2020-200 ha) de la Roche Ecrite (2013-40 ha), du Grand Brûlé (2019-2200 ha) ont démontré l'efficacité de cette nouvelle organisation reconnue par les autorités locales et hexagonales.

L'ensemble des personnels inscrits sur la Liste Annuelle Départementale d'Aptitude Opérationnelle du DIH est capable d'intervenir dans le cadre d'une mission de lutte contre les Feux De Forêts en terrain accidenté par voie terrestre, en réalisant des établissements de grande longueur, et par voie aérienne en utilisant un hélicoptère et du matériel hélitreuillable et hélitransportable.

Ses missions sont les suivantes :

- **Renfort d'un Groupe d'Intervention Feux de Forêts (GIFF)** engagé lorsque les possibilités d'extinction de celui-ci ne sont plus adaptées,
- **Attaque des feux naissants dans des zones à reliefs difficiles**, isolées ou sans eau,
- **Attaque des feux peu virulents dans des zones à reliefs difficiles**, isolées ou sans eau,
- **Traitements des lisières** difficiles d'accès.

Le DIH peut intervenir toute l'année de jour principalement, sur le département et à l'extérieur de celui-ci. Notamment, compte tenu de la qualification de ses personnels dans le domaine du guidage, de l'approche des machines et de l'accrochage, il peut assurer toutes les missions de secours nécessitant du transport de charges (cargosling).

Afin de répondre dans les délais les plus brefs sur l'ensemble du territoire, ce détachement s'appuie sur une organisation départementale et sur le CIS des Avirons et de la Montagne, support de la spécialité opérationnelle lors de la mise en place du Dispositif Préventif-Curatif.

L'équipe est composée d'un Conseiller Technique Départemental et de 125 spécialistes qualifiés DIH 1 à 3 accompagnés de personnels du SSSM :

- DIH 2 : chef d'équipe, qui dirige une équipe au sein d'une zone de travail (zone d'emport¹, zone de poser² et zone d'attaque³)
- DIH 1 : équipier
- DIH 3 : chef de groupe, qui assure le commandement du détachement,
- SSSM : Infirmier ou médecin qui assure le soutien sanitaire



Les camions citernes feux de forêts (CCF)

D'une contenance de 4 000 litres d'eau et de 65 litres d'additifs (moussant), le SDIS dispose de 8 CCF qui offrent une plus grande capacité d'établissement, de façon latérale ou au moyen du canon accessible par la cabine. Ils sont également dotés d'une lance haute pression.

Ces CCF nouvelle génération bénéficient d'une couleur jaune et d'éléments réfléchissants afin d'accroître la visibilité lors de conditions extrêmes. Une multitude de feux à LED et de nouveaux gyrophares font leur apparition.

Tout un arsenal comprenant un arceau de cabine en tube inox gros diamètre, de vitres latérales feuilletées, de pulvérisateurs pour l'autoprotection et de dispositifs d'air respirable (bouteilles d'air et masques) est destiné à protéger les équipages en cas de passage d'un feu.

Des femmes et les hommes qui luttent contre les feux de forêts

Vanessa GRONDIN

Sapeur-pompier professionnel au centre d'incendie et de secours de Saint-Pierre

J'ai 37 ans, j'habite à Saint-Pierre, j'ai une formation universitaire en STAPS et mon objectif a toujours été de devenir sapeur-pompier professionnel.

Après une période de volontariat, j'ai passé avec succès le concours pour devenir professionnel et je suis aujourd'hui sous-officier, chef d'agrès au centre d'incendie et de secours de Saint-Pierre.

Je vis mon métier avec passion, en véritable sacerdoce. Je me suis spécialisée en feux de forêt et mon domaine de prédilection c'est le Détachement d'Intervention Hélicoptéré (DIH). Je suis dynamique, il me faut de l'action et j'ai besoin d'être projeté directement sur le théâtre d'opérations.

Je suis aussi à l'aise dans mes rangs qu'en talons aiguilles, et je n'ai aucun complexe à assumer mon métier de sapeur-pompier en ma qualité de femme. J'adhère parfaitement à notre devise « courage et dévouement », je sais qu'il y a aussi une devise (militaire) qui dit « qui ose gagne » alors mesdames ... osez et venez rejoindre nos rangs !

Retrouvez le portrait en vidéo ici





Adjudant-chef Xavier LACAZE

Section opérationnelle de lutte contre les cybermenaces (SOLC). Spécialiste des Systèmes d'information et de communication (SIC) et de la lutte contre les cybermenaces.

J'ai débuté ma carrière en gendarmerie en 1996, pour intégrer la filière SIC en 2004 après l'obtention de plusieurs qualifications. J'ai ensuite effectué un stage d'application pour obtenir mon diplôme des télécommunications et de la maintenance informatique.

L'année dernière, j'ai été mobilisé sur les incendies du Maïdo avec 3 autres gendarmes de la SOLC pour réparer un relais ainsi que plusieurs antennes endommagées par les flammes.

En effet, la destruction de l'antenne relais du Nord-Ouest de l'île ne permettait plus au réseau d'être efficace sur la zone. Nous sommes intervenus le lendemain de l'incendie, ce qui rendait le travail très difficile à cause de la chaleur encore intense de l'environnement et plus particulièrement du sol qui était toujours à 400°C. L'enjeu était de taille, car c'est l'ensemble des services de l'État (police, pompiers, parc national, SAMU, ...) qui utilise le réseau radio déployé par la gendarmerie. Les zones concernées étaient la ville de La Possession mais surtout le cirque de Mafate qui se retrouvait ainsi complètement isolé, rendant les interventions du PGHM et de la SAG délicates dans cet espace. Il nous a fallu trois jours pour réparer le relais mais certaines antennes sont toujours hors service à cause de leur dangerosité d'accès rendant difficile les réparations.

Noël CARTON

Prévisionniste Météo-France

En poste depuis 4 ans à La Réunion en tant que prévisionniste, j'ai au cours de ma carrière exercé dans différents centres de métropole (Vichy, Clermont-Ferrand et Poitiers). J'ai également occupé les fonctions de responsable du centre de Mayotte. Toujours curieux d'appréhender les différents éléments naturels, j'ai également au cours de mon parcours passé deux années sur les cargos transatlantiques pour faire des mesures de vent et température de l'atmosphère (radio-sondages).

A La Réunion, je suis en charge avec mes collègues d'une grande diversité de productions, dont le suivi de la Vigilance sur la Réunion et Mayotte, la prévision marine, la prévision aéronautique et les assistances au bénéfice de nos partenaires, dont les acteurs de la lutte contre les feux de végétation.

Je suis l'un des deux référents de Météo-France dans le cadre de l'assistance à la campagne de feux de végétation. J'assure les formations à l'attention de nos partenaires (SDIS, ONF, EMZ...) et participe activement aux réunions hebdomadaires du jeudi organisées par le SDIS. Le rôle du prévisionniste est alors de décrire la situation météorologique du vendredi au dimanche, de mettre l'accent sur les paramètres qui sont potentiellement aggravants pour le risque feux, et de fournir un Indice Feu Météorologique pour les 26 zones du département. Le fruit de la discussion collaborative avec les acteurs de la campagne permet l'élaboration de la carte de risque sur les 26 zones. Bien évidemment, une prévision et une carte de risque est faite tous les jours à 15h30 avec des discussions bilatérales entre mes collègues prévisionnistes et les collègues du SDIS.

En plus de mon expérience professionnelle, j'aime arpenter les sentiers de l'île intense. J'approfondis ainsi ma connaissance du terrain et des micro-climats de La Réunion. C'est un atout indéniable pour la communication avec les collègues des différents partenaires institutionnels.

Retrouvez le portrait en vidéo [ici](#)





Rodrigue DORE

Coordinateur DFCI à Office National des Forêts

Je suis coordinateur de la Défense Forêt Contre les Incendies (DFCI) de La Réunion.

Mes missions consistent au pilotage des actions financées par le ministère de l'Agriculture dans le cadre de la Mission d'Intérêt Général DAAF-DOM, à savoir :

- la planification de la DFCI (élaboration des documents cadres pour La Réunion),
- l'organisation des actions effectuées par l'ONF au niveau du dispositif préventif-curratif (suivi du stress hydrique, organisation des patrouilles de surveillance DFCI, participation aux réunions interservices feux de forêt)
- la mise en place d'enquêtes de recherches des causes et circonstances incendies en collaboration avec le SDIS, les forces de l'ordre et la Préfecture.

Je suis également en charge de la mise en œuvre de la stratégie DFCI au niveau du territoire qui se traduit, grâce à la mobilisation de fonds Européens FEADER complétés par l'Etat et le Conseil Départemental, par la construction et l'entretien d'équipements DFCI opérationnels (citernes, pistes et coupures de combustibles) qui sont mis à disposition des moyens d'interventions du SDIS.

Bruno DESVALOGNE

Chargé de mission forêts à la Direction de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt (DAAF)

Une de mes fonctions principales est le pilotage de la politique forestière du ministère de l'agriculture, dont la protection des massifs forestiers par la DFCI est un axe majeur. Celle-ci doit être abordée avec humilité, car les feux de forêts constituent un risque naturel, dont la puissance dépend étroitement de conditions météorologiques sur lesquelles nous n'avons pas de prise. Mais elle exige également de l'ambition pour animer la politique de prévision, de prévention et de lutte contre les feux afin d'assurer la protection des espaces naturels et de nos concitoyens.

Je n'interviens pas directement sur le terrain dans la lutte contre les feux, mais assume un rôle de financeur pour la réalisation d'équipements DFCI comme les pistes, les citernes, les retenues collinaires et la coupe de combustibles autour de ces équipements pour permettre leur accès sans risque aux pompiers.

J'assure également l'animation du comité biodiversité et feux de forêt, instance dans laquelle se retrouvent les différents acteurs de la DFCI pour définir la stratégie DFCI appliquée à la protection des biens environnementaux inscrits à l'UNESCO et l'élaboration des plans de massifs pour la DFCI. Ce comité illustre cette dynamique de lutte et témoigne d'une volonté collective de protéger notre patrimoine naturel.

Malheureusement avec les effets du changement climatique, je crains que de nouvelles zones soient exposées au risque d'incendie, comme l'Est de l'île. Il est également probable que la saison des feux de forêt s'allonge dans un avenir proche.

Comme beaucoup de réunionnais, j'ai un attachement fort à l'environnement et particulièrement à notre forêt, source d'harmonie et aménités inépuisables. Mes activités sportives avec 2 grands raids et mon goût prononcé pour les pique-niques, me lient affectivement à la forêt.

Je reste persuadé que, au-delà des conséquences environnementales causées par les incendies, il ne faut pas sous-estimer les blessures affectives que provoque ce phénomène chez tous ceux qui aiment et fréquentent les massifs forestiers de notre belle île.

